

**Compte Rendu du conseil municipal  
04380 Le CASTELLARD-MELAN**

**Séance du 20 Juin 2023 à 18H00**

Date de la convocation : 13/06/2023

Sont Présents : Chantal BARDIN, Olivier RAMBEAUX, Frédéric DELAYE, Elisabeth DUCHATELET, Jérôme DENEUVE  
Absent excusé : Cédric BREISSAND

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18 h 20

Le conseil nomme Elisabeth DUCHATELET, secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Validation du conseil municipal du 11 Avril 2023
- 2) Délibération ONF
- 3) Bornes incendie
- 4) Renouvellement d'abonnement du site internet
- 5) Validation du devis de l'entreprise Cifréo Bona travaux église de Mélan
- 6) Adhésion subvention fondation du patrimoine
- 7) Recensement 2024
- 8) Questions diverses

Projet de proposition de devis pour pose de panneaux photovoltaïques par P2A logements performants

**1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 Avril 2023 :**

CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 5

**2) D2023/16 Délibération ONF suppression de la parcelle N°U-a 7 de la forêt communale à l'état d'assiette 2024**

Madame le Maire informe son Conseil Municipal du fait que le service ONF a interpellé la commune concernant la parcelle n° U-a 7 de la forêt communale du CASTELLARD-MELAN. Celle-ci passe cette année à l'état

d'assiette (année où l'aménagement de la forêt prévoit une coupe dans cette dernière.)

Le service ONF a constaté que ladite parcelle a déjà été vendue et exploitée par Mr GIROUX en 2021 et 2022.

Madame le Maire propose de supprimer cette coupe de l'état d'assiette 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide le fait de supprimer cette coupe.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface en ha	Réglée/non réglé	Année prévue aménagement	Année proposé par l'ONF1	Année décidé par le propriétaire2	Destination prévisionnelle	
								Délivrance (m3)	Vente (m3)
U.a.7	ABM	116.1	2.15	Réglée	2024	2024			

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, JA Jardinée, RPQ Coupes en parquets

<sup>1</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>1</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

### 3) Délibération 2023/17 Bornes incendie

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que le SDIS 04 a effectué la vérification opérationnelle des points d'eau incendie sur la commune.

Un tableau récapitulatif des résultats de la tournée de vérification 2023 a été proposé. On y trouve le numéro attribué par le SDIS à chaque point d'eau incendie. Ce dernier est à utiliser pour tout échange d'information interservices ainsi que pour la signalétique.

Cependant le SDIS à conseiller de vérifier et de reprendre un certain nombre de points essentiels.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents valide le fait d'intervenir sur les points à vérifier et autorise Madame le Maire à contacter les entreprises compétentes

Madame le Maire propose que soit établi plusieurs devis, et se propose de contacter les entreprises APEI Magaud et Bregou.

### 4) Délibération 2023/18 Remboursement pour le renouvellement d'abonnement du site internet

Madame le Maire expose à son Conseil Municipal le fait que la date du renouvellement de l'abonnement du site internet était antérieure à la date du

conseil municipal, de ce fait Mme Duchatelet 1<sup>ière</sup> Adjointe s'est chargée du paiement pour une somme de 231,84 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide le fait de rembourser cette somme à Mme Duchatelet.

#### 5) **Délibération 2023/19 Devis Ciffréo Bona**

Madame le Maire expose à son Conseil Municipal le fait qu'une modification de fournisseur est à valider. Il s'agit de l'entreprise CIFFREO BONA 9 Chemin des Alpilles 04000 DIGNE LES BAINS pour un devis d'une somme de 6176,32 € TTC à la place de l'entreprise la SAMSE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide le devis et l'entreprise CIFFREO BONA.

#### 6) **Délibération 2023/20 Adhésion fondation du patrimoine**

Madame le Maire expose à son Conseil Municipal le fait que la fondation du patrimoine apporte son soutien pour la rénovation de l'église de Mélan et propose à son Conseil Municipal d'adhérer à la fondation du Patrimoine pour la somme de 100 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide le fait d'adhérer à la fondation du patrimoine pour une somme de 100 €.

#### 7) **Délibération 2023/21 Recensement 2024, appel à un recenseur**

Madame le maire expose à son Conseil Municipal le fait que le recensement de la population doit être réalisé du 18 janvier au 17 février 2024.

Madame le Maire demande à ce que soit désigné un coordinateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête.

Madame le Maire demande à ce que soit désigné un agent recenseur.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents désigne comme coordinateur communal **Madame Chantal BARDIN** maire du Castellard-Mélan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents désigne comme agent recenseur **Madame Laurine BERGANZA** secrétaire de la mairie.

### 1) **Questions diverses**

#### **Etude de faisabilité photovoltaïque**

- a) Madame le maire expose à son Conseil Municipal le fait que dans le cadre du projet de rénovation des bâtiments de l'Agglomération des communes volontaires, il nous est proposé une étude de faisabilité photovoltaïque via le bureau d'étude ALTEREA. Celui-ci se propose d'établir un devis pour notre bâtiment communal, avec un reste à charge de 781,27 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, refuse de valider cette proposition dans l'immédiat et préfère réfléchir sur d'autres propositions et d'autres devis ainsi que prendre attache auprès du SDE 04.

- b) Monsieur Jérôme DENEUVE propose de reprendre contact avec l'entreprise Orange pour l'installation d'un pylône 4G si la fibre tarde trop à être installée dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.